PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-L'ISLE-AUX-GRUES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues tenue à la salle des Bâtisseurs du Centre de la Volière, le lundi 14 septembre 2026 à 19 heures.

SONT PRÉSENTS :

M. Éric Gervais-Després, maire, les conseillers, MM François Leclerc et Michel Rousseau et la conseillère, Madame Édith Rousseau. M^me^ Virginie Gagnon, Directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Absence motivée : Isabelle Raullet, conseillère

Siège vacant : Siège #1 et siège #3

2026-09-04

ENTÉRINEMENT D'UNE DÉPENSE POUR DES TRAVAUX D'URGENCE AU CAMPING MUNICIPAL

Abstention : M. Michel Rousseau s'abstient de voter sur cette résolution en raison d'un conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT QU' un problème est survenu au niveau de la fosse septique du camping municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette situation nécessitait une intervention rapide afin d'éviter des dommages supplémentaires et d'assurer le bon fonctionnement des installations sanitaires du camping;

CONSIDÉRANT QUE l'urgence de la situation, des travaux ont dû être effectués sans délai;

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Rousseau a effectué les travaux nécessaires afin de remédier à la situation;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués étaient nécessaires et directement liés à la situation d'urgence;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR François Leclerc

APPUYÉ PAR Édith Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'ENTÉRINER les travaux d'urgence effectués par M. Michel Rousseau relativement à la fosse septique du camping municipal;

D'AUTORISER le paiement d'un montant de 45$, plus les taxes pour les travaux effectués, conformément aux pièces justificatives fournies;

Virginie Gagnon
DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Éric Gervais-Després
MAIRE

Signé à l'Isle-aux-Grues, le 2 novembre 2026